

A NNEE 1963 - 1 - N° 73 /PR/MFT

Décret portant création d'un  
article additif au Chapitre 502 du  
compte dit "Fonds d'Investissement  
National"

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi-programme n°60-23 du 13 Juillet 1960 de la République du Dahomey ;
- VU la Loi n°61-8 du 20 Février 1961 portant modification de la Loi-programme n°60-23 du 13 Juillet 1960 ;
- VU la Loi n°60-17 du 13 Juillet 1960 ouvrant dans les écritures du Trésorier-Payeur de la République du Dahomey, des comptes hors-budget, intitulés "Fonds de Solidarité", "Fonds d'Investissement National", et "Fonds d'aménagement régional" ;
- VU les Décrets n°s 60-392/PCM et 60-393/PCM du 31 Décembre 1960 portant désignation des ordonnateurs des comptes hors-budget créés par la Loi n°60-17 du 13 Juillet 1960 ;
- SUR le rapport du Vice-Président de la République, Chargé du Développement et du Plan ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R É T E :

Article 1er - Il est créé au compte dit "Fonds d'Investissement National" et notamment à son chapitre 502, un article 7 intitulé "Construction des bâtiments de la Sécurité".

Article 2 - L'article 7 ainsi créé sera crédité de fonds provenant des participations des Départements et de l'Etat, - et débité des montants des dépenses d'investissement.

Article 3 - Les Préfets sont tenus de procéder au versement à ce compte du montant des crédits inscrits aux budgets départementaux pour la construction des Commissariats.

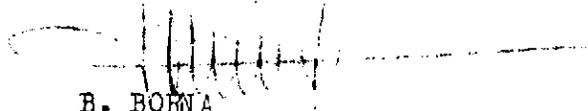
Article 4 - Il est accordé globalement pour la réalisation des travaux au cours de la période du 1er Janvier 1962 au 31 Décembre 1962, des autorisations de programmes s'élevant à vingt deux millions de francs CFA.

Article 5 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Par le Président de la République,  
Le Ministre des Finances et du  
Travail,



H. MAGA



B. BORNA

AMPLIATIONS :

P.R. ....	15
Tous Ministres .....	13
A.N.D. ....	2
M.F.T. ....	10
V.P.D.P. ....	5
Trésor .....	2
S.G.G. ....	4
J.O.R.D. ....	1